

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2018-2019/2
Titre	CESS Technique de Qualification (option Techniques Sociales)
Matière	Enquêtes, Visites, Séminaires

**Direction des jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Enquêtes, visites et séminaires

Volume horaire : 2 heures en 5^{ème} et 6^{ème}

●●● Programme

Le numéro du programme : programme de la FESeC N° D/2002/7362/3134 (p.65 à p.70)

<http://admin.segec.be/documents/4207.pdf>

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

CESS Technique de Qualification, option Techniques Sociales

II. Grille horaire de l'option

Enquêtes, visites et séminaires : 2 heures en 5^{ème} et 6^{ème}

III. Organisation de(s) l'examen(s)

●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)

Travail (voir annexe) et examen oral visant sa défense.

Durée de l'examen : environ ½ heure.

●●● Condition pour présenter l'examen oral

Avoir obligatoirement remis le travail, en 2 exemplaires, au plus tard pour la date indiquée sur le site.

Après cette date, les travaux ne seront plus repris et les candidats ne pourront plus présenter l'examen oral.

●●● Matériel

Matériel autorisé : le candidat peut se présenter avec son exemplaire personnel.

●●● Consignes d'examens

Voir annexe

IV. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

Le travail écrit et la défense orale de ce travail sera évaluée sur 20, à raison équivalente de chaque partie, écrite et orale.

●●● Dispense

Pas de dispenses partielles entre le travail écrit et la défense orale.

Si la moyenne de l'examen oral et du travail est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de la matière Enquêtes, visites, séminaires.

Si la moyenne de l'examen oral est inférieure à 50% il n'y a pas de dispense.

●●● Rappel du règlement

En cas d'absence non justifiée à deux épreuves lors d'un même cycle, la Direction de l'organisation des jurys pénalisera le candidat en se donnant le droit de ne pas organiser pour ce candidat les épreuves pour lesquelles il a été absent lorsqu'il s'inscrit à un autre cycle suivant ou en attribuant toute autre sanction qu'elle jugera opportune.

V. Annexes

●●● Travail

Le candidat réalisera un travail sur une problématique de son choix en respectant les règles générales relatives à la réalisation d'un travail. A savoir, les conditions de présentation, de forme et de contenu (orthographe et syntaxe).

Selon le sujet choisi, le nombre de pages peut être influencé, par exemple si vous choisissez un sujet engendrant une enquête, celle-ci sera annexée en regard aux conclusions ; autre exemple, si votre sujet conclut à plus des histogrammes, des graphiques ... qu'un autre.

Toutefois, un minimum de 15 pages est requis.

Les composantes du travail : (réalisé en Arial 11, interligne 1,15)

- Page de garde
- Table des matières
- Introduction et motivations pour ce travail
- Le corps du travail qui comprend : l'exposé de la problématique et la théorie à ce sujet ; une hypothèse, le travail pratique pour vérifier cette hypothèse (enquête exploratoire, interview, sondage....ou petit stage d'observation dans une institution liée à la problématique choisie)
- La présentation des résultats (tableaux, histogrammes, graphiques divers)
- Analyse et conclusions par rapport à vos résultats sachant que ces résultats ne sont pas représentatifs au vu du caractère restreint de votre échantillon. Votre hypothèse est-elle vérifiée ou infirmée : justifier votre réponse.
- Bibliographie
- Si votre travail est basé sur un stage d'observation, une visite ou un séminaire, joindre un document justifiant votre présence.

REMARQUES

Le programme de ce cours vous aidera à réaliser ce travail de même que le programme de formation sociale.

- Programme D/2002/7362/3134
- Pour formation sociale : pages 15 à 26
- Pour enquêtes, visites et reportages : pages 65 à 70

Il est à souligner que tout plagiat repéré entraîne l'annulation de l'examen

BON TRAVAIL